

**DEPARTEMENT  
DU LOIRET**

\*\*\*\*\*

**VILLE DE  
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

-----

**SEANCE DU 16 OCTOBRE 2023**

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 16 octobre 2023 à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à dans la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Christophe CHAILLOU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

**PRESENTS** : M. CHAILLOU, Mme DESNOUES, M. LAVAL, Mme HAMEAU, M. VILLARET, Mme LE BIHAN, M. RIVIERE DA SILVA, Mme BELLIZIO, M. LACOU, Mme BUREAU, Mme MOULIN, M. PIVAIN, M. PASSEGUE, Mme PARAYRE, M. AMSTUTZ, Mme GAMBONI, Mme BOIS, M. ZING TSALA, Mme GAUTHIER, Mme NOGUES, M. LAFRAYHI, M. HUBERT, M. HUYGHUES DES ETAGES, Mme DAHOU, M. DUPRE, Mme PAROU.

**OBJET** : Opération « Les Berges d'Houllippe » -  
Dénomination de voies.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTS ET REPRESENTES** : M. DIARRA a donné pouvoir à Mme GAMBONI, Mme DANGE a donné pouvoir à M. ZING TSALA, Mme LOQUET a donné pouvoir à M. VILLARET, M. PAOLI a donné pouvoir à M. LAVAL, M. RINA-BASILIO a donné pouvoir à Mme HAMEAU, M. MABOUSSOU a donné pouvoir à M. PASSEGUE, Mme CAKIR a donné pouvoir à Mme BELLIZIO.

**AUCUN ABSENT**

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. HUBERT.

**Pour le Conseiller Départemental-Maire**

**Et par délégation**

**La 1<sup>ère</sup> Adjointe Sport et santé**



**Veronique DESNOUES**  
(Loiret)



## 2023-422 Opération « Les Berges d'Houllippe » - Dénomination de voies.

A la suite de plusieurs années d'études urbaines et d'une large concertation publique engagée par la ville de Saint Jean de la Ruelle, le Conseil métropolitain décidait, par délibération du 25 avril 2019, et après la réalisation d'une étude environnementale, l'approbation de la révision allégée n°1 du Plan local d'urbanisme communal, permettant la réalisation d'une vaste opération immobilière, résidentielle et d'activités commerciales/tertiaires, sur le site de l'ancienne usine Renault/TRW, située avenue Georges Clémenceau, d'une emprise de 2,6 hectares.

Cette procédure a visé à autoriser la transformation de ce site industriel en zone d'habitat, après avis favorable des services de l'Etat, à lever temporairement et partiellement les servitudes d'utilité publique (SUP) existantes. Un sous-secteur UAd, à modifié l'emplacement réservé n°32 au PLU et à créer une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Elle a permis la délivrance d'un permis d'aménager n°PA 045 285 20R0001 le 31 mai 2021 en vue de la réalisation de cinq lots à bâtir et d'un lot destiné aux futures emprises publiques (voiries, espaces verts, promenade haute). A la suite, cinq permis de construire ont été autorisés les 18 juin 2021 (lots B, C, D-E et H) et 7 juillet 2021 (lot A) pour une surface de plancher globale de près de 26 650 m<sup>2</sup> répartie en 384 logements, dont 40 logements sociaux au sein d'une résidence intergénérationnelle, un local dédié à l'implantation d'une pharmacie, une salle de sport, un restaurant, un hôtel.

Depuis, le Plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm) approuvé le 7 avril 2022 par le Conseil métropolitain, a traduit ces dispositifs règlementaires spécifiques dans le règlement de la zone UP-R, ainsi que dans l'OAP « Les Berges d'Houllippe ».

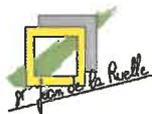
Aujourd'hui, la construction des immeubles des lots A et B est en cours. Les travaux du lot E devraient débiter à la fin de cette année.

Dans le cadre de la poursuite des constructions, il convient de dénommer les futurs voies qui desserviront les logements et commerces (cf. plan joint).

La voie nouvelle Est-Ouest entre la rue de Maison rouge et l'avenue Georges Clémenceau, au nom de : **Berthe ALBRECHT (1893-1943)**, connue sous le nom de **Berty ALBRECHT**, d'origine suisse, infirmière durant la première Guerre mondiale, militante féministe, elle s'est notamment engagée pour le droit des femmes à l'avortement libre dès 1933. Résistante durant la seconde Guerre mondiale, elle est arrêtée à Mâcon le 28 mai 1943 et se donnera la mort le 31 mai à la prison de Fresnes où elle était incarcérée. Nommée Compagnon de la Libération parmi six femmes nommées dans cet ordre, elle obtient la Médaille militaire à titre posthume, la Croix de Guerre 1939-1945 avec palme et la Médaille de la résistance avec rosette.

La voie nouvelle Nord-Sud entre la place Paul Bert et la liaison douce menant à la promenade haute des bords de Loire, au nom de :

**Mail Jean ZAY (1904-1944)**, avocat et homme politique français. Pour payer ses études de droit, il devient tout d'abord clerc d'avoué et secrétaire de rédaction au *Progrès du Loiret*, le journal de son père. En avril 1925, avec quelques amis proches du radicalisme centriste, il fonde la revue littéraire *Le Grenier*, qui, après dix-huit numéros, devient *Le Mail*. Il a été sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, ministre de l'Education nationale et des Beaux-Arts, député et conseiller général du Loiret. Il est mort assassiné par la Milice le 20 juin 1944 à Molles (Allier). Jean Zay est inhumé au grand cimetière d'Orléans, du 15 mai 1948 à 2015, année de son transfert au Panthéon.



Il est proposé de retenir ces dénominations, sous réserve de l'accord de leurs ayants-droits.

Vu l'exposé de Monsieur le Conseiller Départemental-Maire,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 9 octobre 2023,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ARRETE** les dénominations suivantes :

La voie nouvelle Est-Ouest entre la rue de Maison rouge et l'avenue Georges Clémenceau, est dénommée :

- Rue Berty ALBRECHT.

La voie nouvelle Nord-Sud entre la place Paul Bert et la liaison douce menant à la promenade haute des bords de Loire est dénommée :

- Mail Jean ZAY.

Pour extrait certifié conforme  
Pour le Conseiller Départemental-Maire  
Et par délégation  
La 1ère Adjointe Sport et santé

